



LES BONS PLANS VEGO

Cadre de l'opération

Préambule :

Les « Bons Plans VEGO » est une opération de valorisation collective des entreprises et associations référencées sur la plateforme VivreEnGrandOrb.fr. Le but de l'opération est de valoriser le commerce local, promouvoir l'achat local et de favoriser une dynamique commerciale, par le biais de la plateforme VivreEnGrandOrb.fr

Chaque saison, l'opération met en avant les offres exclusives proposées par des professionnels volontaires présents sur la plateforme.

L'opération mentionnée, tout comme l'adhésion à la plateforme VivreEnGrandOrb.fr, est ouverte à tous commerces, entreprises et associations du territoire, à condition de remplir les critères d'adhésion à la plateforme.

Modalités de participation des entreprises et associations :

Pour participer, l'entreprise ou l'association doit :

- Être référencée sur VivreEnGrandOrb.fr
- Proposer une offre commerciale ou de service
- L'offre ou service doit être exclusive à la plateforme, c'est-à-dire non disponible ailleurs
- Rendre l'offre valable uniquement pendant la période de l'opération
- Fournir, dans les délais impartis et par écrit, les informations nécessaires à sa mise en ligne (intitulé de l'offre, description, conditions d'utilisation, visuel, etc.)

Engagement des parties impliquées :

L'entreprise ou association participante s'engage à :

- Accepter et appliquer l'offre « Bon Plan VEGO » selon les conditions qu'elle aura elle-même définies et transmises à l'équipe de VivreEnGrandOrb.fr
- Honorer toutes les offres diffusées sur la plateforme pendant leur période de validité
- Exiger la présentation du justificatif de réservation du « Bon Plan VEGO » pour valider l'offre exclusive
- Maintenir l'offre active pendant toute la durée de l'opération
- Garantir que l'offre reste exclusive à la plateforme VEGO, conformément aux modalités définies.

La Communauté de communes Grand Orb assurera une communication autour de l'opération via ses supports dédiés à VivreEnGrandOrb.fr.

En participant, l'adhérent autorise l'utilisation de ses visuels, de son nom commercial et de son offre à des fins de promotion de l'opération.

La Communauté de communes Grand Orb agit exclusivement en tant qu'intermédiaire de valorisation. Elle ne perçoit aucune commission et ne saurait être tenue responsable du contenu, de la disponibilité ou de l'exécution des offres proposées par les entreprises ou associations participantes.

Déroulement de l'opération :

Côté commerçant

1. Définition de l'offre
 - Le commerçant et le manager de commerce définissent ensemble une offre exclusive, attractive et valable uniquement sur VivreEnGrandOrb.fr.
 - Les modalités d'application (dates, conditions, produits/services concernés) sont fixées ensemble.
2. Création du bon plan
 - Le manager de commerce crée le bon plan dans la boutique en ligne du commerçant sur VivreEnGrandOrb.fr.
 - Le commerçant vérifie l'exactitude des informations avant publication.
3. Communication
 - Un kit de communication est transmis au commerçant pour promouvoir l'offre en boutique et sur ses réseaux sociaux.
4. Contrôle des bons
 - Lors de l'utilisation du bon en boutique, le commerçant note le numéro de facture et la référence de commande présents sur la facture utilisateur pour éviter que le bon soit utilisé plusieurs fois.

Côté utilisateurs (clients)

1. Compte utilisateur non requis
2. Obtention du bon plan
 - L'utilisateur choisit l'offre qui l'intéresse dans la rubrique « Les Bons Plans » sur VivreEnGrandOrb.fr.
 - Il télécharge le bon au format PDF, pas besoin de l'imprimer.
3. Utilisation du bon
 - L'utilisateur se rend en boutique avec le bon, imprimé ou numérique, et le présente pour bénéficier de l'offre.